



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/2004/3/Add.1
EUR/04/5045236/3/Add.1
19 janvier 2004

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
Bureau régional pour l'Europe

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS,
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement
(Deuxième session, 29 et 30 mars 2004
point 4.A i) de l'ordre du jour)

**MÉCANISME D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS,
LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT**
(Mécánisme d'échange d'informations du PPE-TSE)

Conception du Mécanisme et arrangements relatifs à sa mise en place

Document établi par l'OMS/Europe et le secrétariat de la CEE-ONU
en coopération avec l'Équipe spéciale chargée de la conception du
Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE

Additif 1

Mandat de l'Organe consultatif du Mécanisme d'échange d'informations du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)

1. Le Comité directeur s'établira un «Organe consultatif du Mécanisme d'échange d'informations du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)» qui sera doté du mandat défini ci-après et sera opérationnel pendant la phase de mise en place et la phase expérimentale du Mécanisme.
2. L'Organe consultatif jouera un rôle consultatif pendant ces deux phases. Il appuiera l'OMS/Europe et le secrétariat de la CEE-ONU, en particulier les gestionnaires du contenu fonctionnel dans les domaines des transports, de l'environnement et de la santé, et agira en étroite coopération avec eux.
3. L'Organe consultatif fournira une aide et des conseils au secrétariat et aux gestionnaires du contenu du Mécanisme, selon les besoins, en particulier dans les domaines suivants:

A. Groupe d'utilisateurs cibles

- Évaluation des besoins et préférences des groupes d'utilisateurs cibles existants, grâce par exemple aux mécanismes de communication de données d'expérience et aux statistiques sur les utilisateurs du Mécanisme, l'accent étant mis tout particulièrement sur l'utilisation des services complémentaires et sur la répartition régionale des utilisateurs;
- Identification et évaluation des besoins et préférences des nouveaux groupes d'utilisateurs cibles;
- Selon les besoins, réorientation du contenu informationnel du Mécanisme.

B. Contenu informationnel et gestion de l'information

I. Éléments essentiels et structure de l'organisation

- Directives et critères quant au type, à la qualité et à la quantité d'informations et de données à inclure dans le Mécanisme;
- Mécanismes de sélection et de filtrage pour le choix du contenu et des liens à inclure;
- Inclusion d'informations à accès restreint;
- Mise au point et perfectionnement de l'architecture fonctionnelle du Mécanisme.

II. Fournisseurs d'informations

- Identification des nœuds internationaux et nationaux;
- Évaluation des rôles et responsabilités spécifiques des nœuds;
- Selon les besoins, conclusion d'arrangements de coopération.

III. Politiques en matière linguistique

- Détermination des politiques appropriées en matière linguistique;
- Identification et mise en oeuvre des diverses options pour la traduction du contenu à partir de l'anglais et vers l'anglais.

IV. Services complémentaires (à valeur ajoutée)

- Procédures de mise en place par étapes de services complémentaires;
- Évaluation permanente des besoins des utilisateurs cibles en matière de services complémentaires.

C. Besoins opérationnels et ressources nécessaires

- Évaluation du rapport coût-efficacité du projet;
- Maintien de l'appui politique et financier.

4. L'Organe consultatif fera rapport au Comité directeur et à son Bureau.

5. L'Organe consultatif agira, dans la mesure du possible, en utilisant des moyens de communication électronique. Il se réunira, lorsque cela sera nécessaire, juste avant les sessions du Bureau. L'OMS/Europe et le secrétariat de la CEE-ONU faciliteront son travail.

6. Les États membres de la CEE-ONU et de l'OMS/Europe et les organisations représentant les secteurs des transports, de l'environnement et de la santé sont invités à désigner des experts qui participeront aux travaux de l'Organe consultatif du Mécanisme du PPE-TSE sur la phase de mise en place et la phase expérimentale du Mécanisme. L'Organe consultatif devrait, de préférence, ne pas compter plus de 10 experts et sa composition devrait être équilibrée sur le plan régional. Sa langue de travail sera l'anglais.
